

Organisations paysannes et développement agricole durable en Casamance (Sénégal)

Par Hassane DRAME
ONG Plein Sud (France)
dram46@hotmail.com

C'est en 1987 que le concept de développement a été défini par le Programme de Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE). Ce concept apparaît au moment où émerge au Sénégal un grand nombre d'organisations paysannes et rurales. L'éruption de ces structures paysannes faisait suite à la politique de relance et de développement du secteur agricole initiée par les autorités sénégalaises sous l'appellation de la Nouvelle Politique Agricole (NPA)¹. La Casamance, au sud du Sénégal, a été à la pointe de ce phénomène de regroupement. Cette région, longtemps considérée comme le "grenier" du Sénégal, regorge d'énormes potentialités agricoles, même si elle fait face depuis plus de vingt ans à un conflit armé. Au Sénégal, la prise de conscience de la notion du développement durable est réelle tant du côté des pouvoirs publics, que des organisations paysannes. Ainsi dans leurs différentes actions de développement, les organisations paysannes ont insufflé de nouvelles dynamiques qui pour la plupart s'inscrivent dans la logique d'un développement durable. La dynamique de changement née des stratégies des organisations paysannes porte sur les transformations socio-économiques notables, allant de la création des petites unités de production et de transformation, à la création de micro-institutions financières, en passant par la confection d'ouvrages hydro-agricoles.

1. Politique agricole et stratégies de développement agricole durable

a) Données du problème

Les principales orientations de la politique agricole du Sénégal s'articulent autour du désengagement de l'Etat du secteur agricole et de l'implication accrue des opérateurs économiques privés dans le dit secteur. Ces orientations devraient à terme permettre de relever les défis du développement agricole durable. Jusqu'à la fin des années soixante-dix, la politique agricole était de type interventionniste et elle a consisté à la mise en place de structures de promotion, de participation et de formation des populations rurales. De fait, l'Etat avait le contrôle de tout le secteur agricole grâce notamment aux structures relais d'encadrement des ruraux. Le déséquilibre de l'économie sénégalaise et l'échec de l'agriculture étatiste a conduit à la libéralisation du secteur agricole avec l'adoption à partir de 1984 de la Nouvelle Politique Agricole. Depuis l'avènement du gouvernement de l'alternance en 2000, les nouvelles autorités sénégalaises ont adopté une démarche à la fois libérale et interventionniste matérialisée par ce qui deviendra au courant de cette année la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale. Cette apparente contradiction entre un Etat qui crée de nouvelles structures d'appui et de soutien aux ruraux et un Etat qui se désengage, s'explique à mon avis par l'idéologie qui sous-tend l'action des dirigeants sénégalais en matière de politique agricole.

b) Orientations et contraintes du développement agricole durable

L'agriculture sénégalaise est confrontée à une série de contraintes qui concourent largement à sa faible productivité. Elle occupe 65 à 70% de la population active et ne contribue qu'à hauteur de 20% du PIB. Pourtant le secteur bénéficie d'importantes potentialités. Sur les 19,7 millions d'hectares que couvre le pays, 3,8 millions sont cultivables dont 2,4 millions sont effectivement cultivés. Bien que disposant de nombreux atouts sur lesquels peut s'appuyer le développement agricole, de nombreuses contraintes sapent l'agriculture sénégalaise : contraintes d'ordre économique (baisse du revenu réel des paysans ayant provoqué la réduction des intrants agricoles, la saturation et la dégradation des terroirs) ; contraintes liées aux insuffisances et échec des politiques agricoles (accès au système de crédit institutionnel, disponibilité des intrants, problèmes fonciers etc.) ; contraintes sociales (insuffisance de la main d'œuvre, faible niveau

¹ Ministère du Développement Rural, *La Nouvelle Politique Agricole*, Dakar, 106 p.

d'instruction, etc.) contraintes climatiques (faiblesse et variabilité de la pluviométrie, dégradation des terres de cultures)².

Le rapport de la Commission Brundtland définit le développement durable comme "le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins"³. En d'autres termes, le développement durable doit satisfaire les besoins des populations, sans remettre en cause ceux des générations futures. En appliquant cette définition au domaine agricole, le développement agricole durable devrait répondre aux besoins des générations actuelles et futures en tenant compte des contraintes de sécurité alimentaire, environnementales et sanitaires. Désormais, pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la préservation des ressources naturelles, les autorités sénégalaises misent, en matière de développement agricole, sur des systèmes de production diversifiés, durables et préservateurs des ressources naturelles.

Pour cela une série de dispositions, parfois peu originales, ont été adoptées et qui consistent à :

- appuyer le développement de l'investissement privé dans la production agricole ;
- consolider la politique d'adaptation du crédit agricole aux conditions d'exploitation de l'agriculture ;
- mettre en place des infrastructures rurales ;
- mettre en place œuvre une stratégie de gestion et de préservation de l'environnement ;
- assurer la maîtrise de l'eau ;
- mettre en place des services agricoles ;
- étendre et renforcer le système de gestion de qualité ;
- identifier des stratégies propres aux filières pour accompagner les politiques sectorielles ;
- renforcer les capacités des collectivités locales et des organisations paysannes⁴.

Il nous paraît indispensable que l'option retenue par les pouvoirs publics et qui consiste à procéder à l'intensification et à la diversification agricole, pour améliorer les revenus et assurer la sécurité alimentaire, ne doit pas se réaliser au détriment de l'environnement. D'où l'intérêt de concilier les impératifs de satisfaction des besoins, et la préservation du potentiel de croissance pour les générations futures. C'est tout l'enjeu de la politique du développement agricole durable que tente d'impulser les pouvoirs publics sénégalais.

c) Des politiques agricoles inadaptées

S'il est un constat qui fait l'unanimité c'est que les stratégies adoptées en matière de politique agricole se sont soldées pour la plupart par des échecs. Le monde rural sénégalais est en crise perpétuel depuis les années soixante-dix. Cette crise s'est accentuée depuis l'adoption des mesures libérables consécutives à la mise sous ajustement le Sénégal. La NPA n'a pas atteint objectifs pour diverses raisons. Premièrement cette politique agricole, qui voulait accroître les revenus paysans et satisfaire les besoins alimentaires des paysans, ne s'est bornée qu'aux définitions d'objectifs et de stratégies par filières (arachide, riz, coton, etc.). Deuxièmement, la NPA est entrée en application avant que ne soit définie au préalable une véritable politique de développement rural et d'aménagement du territoire. Troisièmement, la NPA qui cherchait à favoriser l'éclosion d'une nouvelle catégorie de paysans n'avait pas accordé une priorité à la formation de ces derniers. Cette carence de la formation des ruraux date de la période 1960-1970 avec l'échec de l'action éducative en faveur du développement incarnée par le modèle de l'animation rurale. Pour rendre leurs structures opérationnelles, les responsables paysans ont proposé à leurs membres des sessions d'alphabétisation.

La politique agricole qui se voulait nouvelle n'a pas tenu compte des potentialités, des contraintes et des objectifs économiques prioritaires des différentes zones écologiques du Sénégal⁵. Elle s'est avérée contre-performante dans sa mission de promotion d'une nouvelle paysannerie au Sénégal. En plus de la loi d'orientation agricole, le gouvernement de l'alternance a préparé ce qu'il considère comme une révolution de la paysannerie sénégalaise et qui ressemble plutôt à une opération de charme supplémentaire en direction du monde rural. Il s'agit de l'élaboration de la Politique Nationale de Développement Agricole avec

²Gouvernement du Sénégal, *Lettre de politique du développement institutionnel du secteur agricole*, 2002.

³ Cité par David Brooks, "Notre avenir à tous", in *IRED-Forum* 41, Octobre -Décembre 1991, p. 77.

⁴ Gouvernement du Sénégal, op. cit.

⁵ Sy, Cheikh-Tidiane. 1988. "La crise du développement rural et alternatives paysannes." In *Crise du développement rural et désengagement de l'Etat*, sous la direction de Cheikh-Tidiane Sy. Dakar : Ed. NEA

ses déclinaisons régionales pour l'horizon 2004-2007. Or il nous semble que cette politique constitue un véritable recul dans la mesure où le gouvernement cherche à nouveau à concevoir et à piloter la politique agricole, au moment même où la paysannerie sénégalaise subit une de ses plus grandes crises⁶. Le souci de mettre en place des structures opérationnelles a conduit les paysans casamançais à se lancer dans des dynamiques propres et innovantes.

2. Stratégies paysannes et actions de développement agricole durable

La dynamique amorcée par les organisations paysannes casamançaises s'articule autour du renforcement des capacités et des solidarités, de la capacité de mobilisation de ressources financières et du développement de la micro-entreprise agricole et des infrastructures rurales.

a) Renforcement des capacités et des solidarités

La consolidation et le renforcement de cette dynamique organisationnelle s'effectuent à un triple niveau : local, national et international.

La dimension locale de la dynamique organisationnelle

Malgré le découpage administratif survenu en 1984 en Casamance⁷, les organisations paysannes des différents départements de la région entretiennent des relations d'échange d'expériences et de compétences. L'effort de structuration que ces organisations tentent de mettre en place préfigure ce que Bernard Husson a appelé "le paysage social et relationnel" du milieu rural casamançais⁸. L'analyse de ces organisations paysannes fédératives permet de dégager au moins deux tendances. D'une part, celles qui cherchent à acquérir la légitimité du nombre en rassemblant le plus grand nombre d'adhérents (CORD, CADEF, ASSOLUCER, AJAEDO, FADECBA). Ces organisations tendent vers une sorte "d'unanimité" qui les rapproche par certains aspects de la tradition. Elles fonctionnent sur un modèle de rassemblement reposant sur un large consensus. Cette stratégie engendre une évolution relativement lente des mentalités car il paraît difficile de conjuguer à la fois consensus et évolution rapide. A plus ou moins long terme, ces structures globalisantes peuvent être porteuses d'un développement harmonieux si elles parviennent à intégrer la nécessité d'efficacité économique. D'autre part, les organisations qui privilégient l'efficacité des actions et un rythme de développement plus rapide (AAJAC/COLUFIFA, FECAPS). Dans ces structures, c'est la volonté des leaders paysans qui prévaut dans la prise de décision. En termes d'efficacité elles obtiennent les meilleurs résultats dans le court terme. L'enjeu est de savoir si les "élites paysannes" qui président aux destinées de ces structures peuvent rassembler en permanence les populations rurales ou si la réussite économique qu'elles recherchent n'entraînera pas de rupture avec les populations.

Quel que soit le type d'organisation, le souci d'ouverture demeure constant chez les responsables paysans casamançais qui nouent pour cela de nombreux contacts avec les partenaires nationaux.

L'intégration nationale des organisations paysannes casamançaises

En adhérant à la Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS) les organisations paysannes casamançaises ont tissé de solides liens avec d'autres organisations paysannes sénégalaises. La FONGS est devenue un acteur incontournable dans la définition et la conduite de la politique agricole du Sénégal. Elle a été créée en 1976 par la réunion de neuf associations régionales, et ce n'est qu'en 1978 qu'elle a été officiellement reconnue par le gouvernement sénégalais. La priorité de la FONGS reste le renforcement du mouvement paysan sénégalais dans sa globalité et pour cela elle favorise les liens de solidarité et de coopération entre organisations paysannes du pays au moyen de visites, de rencontres thématiques et d'actions collectives pour la résolution de problèmes communs. De nombreuses organisations paysannes casamançaises adhèrent à la FONGS soit en tant que structure autonome, soit sous-couvert de l'organisation paysanne fédérative. En plus de la FONGS, il existe d'autres structures paysannes qui sont des interlocuteurs privilégiés du gouvernement et constituent de véritables forces de pression (CNCR, ANCAR, etc.). Par ailleurs, la création d'un système inter-associatif original appelé "ENTENTE" a permis à

⁶ Voir à ce sujet l'analyse de J. Faye in Sud Quotidien 19-06-2003.

⁷ Loi du 9 mars 1984 mise en application le 1^{er} juillet 1984

⁸ Husson, Bernard. 1992. "La voie fédérative. Une Empreinte Historique." In *Histoires de Développement*, n° 19 : 39

l'organisation casamançaise l'Entente de Kabiline d'être en relation avec l'Entente de Bamba Thialène (région de Tambacounda) et l'Entente de Fass Badianène (région de Kaolack). Chaque membre de l'Inter-Entente joue le rôle de micro-entente au niveau des groupements villageois de sa zone d'implantation.

La renommée de la FONGS au-delà des frontières du Sénégal a profité aux organisations paysannes casamançaises qui accèdent désormais aux réseaux d'organisations paysannes de dimension internationale.

La percée internationale des organisations paysannes casamançaises

Malgré l'isolement géographique de la Casamance, les paysans de cette région ont tissé des relations avec leurs homologues de la sous-région. Leurs organisations paysannes ont ainsi noué de solides relations avec des partenaires ouest-africains tels que l'ONG SIX S, la Fondation Rurale d'Afrique de l'Ouest (FRAO) qui mène, depuis quelques années, des actions de recherche-développement basées sur le modèle du diagnostic participatif en Casamance. En outre, des actions communes sont menées en collaboration avec des organisations paysannes de Gambie, de Guinée-Bissau et du Mali. De son côté l'organisation paysanne FADECBA a souscrit l'accord "Exchange Crossroad LTD" qui lui a permis d'entrer en relation avec trois organisations paysannes de Gambie, de Guinée-Bissau et du Mali. En s'insérant dans ce réseau sous-régional à vocation rurale, les organisations paysannes casamançaises élargissent non seulement leurs réseaux relationnels mais renforcent également leur base potentielle de financement. Au-delà de la sous-région, la reconnaissance internationale des organisations paysannes casamançaises s'étend à l'échelle continentale, voire mondiale. En effet, le volet Afrique du réseau Agriculture paysanne et modernisation (APM) tente depuis quelques années de fédérer les organisations paysannes et de tisser entre elles des relations d'échanges, de concertation et d'élaboration de stratégies communes. Les organisations paysannes casamançaises y sont représentées par le responsable du pôle Afrique de l'Ouest du réseau APM-Afrique qui est, par ailleurs, le principal animateur du CADEF et de la CORD.

Si les organisations paysannes casamançaises s'inscrivent dans des dynamiques fort louables, leurs actions connaissent malgré tout quelques limites.

b) Mobilisation pour l'épargne et le crédit

Les crédits octroyés par la Caisse nationale du crédit agricole du Sénégal (CNCAS) ont peu de succès auprès des organisations et groupements paysans casamançais. Les griefs formulés contre cette institution bancaire portent surtout sur les conditionnalités liées à l'obtention d'un crédit. La méfiance des paysans casamançais envers le système de crédit institutionnel a incité les organisations paysannes à mettre en place, avec ou sans l'appui des partenaires institutionnels et des ONG, des systèmes informels d'épargne et de crédit. L'expérience de la FADECBA à Boucaour est à ce titre exemplaire. Après avoir constaté qu'il existait un potentiel d'épargne pouvant être mobilisé et contribué à la concrétisation de nombreux petits projets, la FADECBA a créé en 1990 la Caisse rurale d'épargne, de crédit, d'investissement et de solidarité (CRECIS). Cette initiative endogène avait un double objectif : renforcer la solidarité villageoise et accroître l'autonomie financière de l'organisation. En faisant de la CRECIS une institution de développement autonome pour les paysans du Balantacounda, la FADECBA entendait ainsi soustraire les paysans de cette zone aux pratiques abusives de certains usuriers. Le système de la CRECIS s'est révélé comme un véritable succès et il confirme en outre qu'il est possible, contrairement à certaines analyses, de constituer une épargne en milieu rural⁹.

En Basse Casamance l'expérience la plus récente en matière de création de caisse d'épargne et de crédit est l'œuvre de l'Entente de Kabiline appelée encore Entente de Diouloulou. Cette organisation paysanne est la première organisation de la région de Ziguinchor à créer une caisse d'épargne et de crédit dénommée Caisse rurale d'épargne et de crédit (CREC). La concrétisation du projet de la CREC permet désormais aux habitants de Kabiline de diversifier leurs activités agricoles dont la locomotive reste la riziculture, de mettre en commun leurs économies et de bénéficier des prêts en toute autonomie. Les prêts contractés sont investis dans le maraîchage, le petit élevage et le petit commerce. Ce qui nous paraît déterminant dans la démarche et les statuts de la CREC, c'est qu'elle n'octroie des crédits que pour des projets financièrement rentables et viables sur le long terme. La tentation de l'utilisation des prêts pour des manifestations à caractère social (mariage, baptême, etc.) a conduit les promoteurs des CREC à élever leurs taux d'intérêt à 20% par an pour

⁹ Braverman, Avishay, Huppi, Monika. 1991. "Comment améliorer le crédit rural dans les pays en développement." In *Finances et Développement*.

l'emprunteur et 5% pour l'épargnant, la différence étant utilisée pour régler les frais courants et consolider la trésorerie de la caisse.

La politique de crédit de la CNCAS s'avère incompatible avec les réalités de l'agriculture sénégalaise. Face aux rouages et au système du crédit institutionnel, les paysans casamançais se sont révélés inexpérimentés et maladroits, sans aucun doute par manque de formation.

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, les organisations paysannes casamançaises recentrent leurs activités autour des secteurs novateurs. Ce recentrage atteste de leurs capacités à se risquer dans des secteurs d'activité jusque là inexploités, et qui confèrent à leurs responsables un véritable statut d'entrepreneurs ruraux.

c) La dynamique micro-entrepreneuriale

La transformation de la société rurale casamançaise porte ces dernières années sur plusieurs domaines. Des micro-entreprises agricoles se sont créées avec pour objectif de transformer les produits locaux et apporter un supplément nutritionnel aux populations. Des cultures, encore peu répandues en Casamance, connaissent un développement fulgurant, notamment la culture du sésame. Deux exemples illustrent la dynamique des organisations qui ont misé sur des activités économiquement et financièrement rentables : celui de l'AAJAC/COLUFIFA avec son unité de transformation et de production d'huile de sésame, et celui de la FECAPS qui dispose d'une fromagerie dont la production est commercialisée au-delà même de la région de transformation.

C'est l'AAJAC/COLUFIFA qui a re-introduit la culture du sésame en Casamance. A l'heure actuelle cette culture suscite un réel engouement auprès des populations rurales casamançaises, mais également dans plusieurs autres régions du Sénégal. Au milieu des années quatre-vingt-dix, les régions de Ziguinchor et de Kolda produisaient 3000 tonnes de sésame par an. En 2001, 6000 ha de terres avaient été mis en valeur dans les départements de Bignona, Kolda et Sédhio par 7000 producteurs. Pour la campagne agricole 2002, les producteurs espéraient une récolte de 4000 tonnes de sésame. Le Projet Rural Intégré de la Moyenne Casamance (PRIMOCA) avait installé en 1994 une huilerie moderne à Faoune où se trouve le siège de l'AAJAC/COLUFIFA. Cette unité de production avait lors de sa création une capacité pouvant atteindre 100000 litres d'huile de sésame. Avec une presse d'une capacité de 600 kg/heure, l'unité de transformation du sésame traite, malgré ses difficultés, plus de cinq tonnes de sésame par jour. La modernisation de l'outil de production a permis d'améliorer le système de trituration et la qualité du produit. A Kamoya, siège de la FECAPS, le PRIMOCA a financé en 1993 à hauteur de 70 millions fCFA une unité de production laitière. Avec la production laitière fournie chaque jour par l'ensemble des troupeaux des villages membres de la FECAPS, l'organisation fabrique divers produits laitiers vendus essentiellement à Dakar.

En Basse Casamance les grandes organisations paysannes ont investi dans la micro-entreprise agricole soit pour transformer les productions locales, soit en complément de leurs activités champêtres. Cela va de l'unité de forge et de pharmacie vétérinaire (CADEF) à l'unité de fabrication d'aliment de volaille et de porc (AJAEDO), en passant par l'unité de transformation et de conservation (AJAC/Ziguinchor). L'avènement de cet entrepreneuriat agricole a permis la création de quelques emplois agricoles et entraîné, en matière de sécurité alimentaire, des apports nutritionnels non négligeables. Ceci ne freine en rien l'ardeur constructive d'une paysannerie en quête de nouvelles perspectives¹⁰.

d) Aménagement du terroir et développement des infrastructures rurales

Les initiatives de développement à la base sont souvent à l'origine d'une dynamique locale qui surgit à partir des petits aménagements visant à créer ou à améliorer les outils de production des populations rurales. Au Sénégal la stratégie d'aménagement du territoire, concoctée dans le cadre du Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT), repose sur des scénarii d'aménagement et de développement durable et harmonieux.¹¹ De nombreuses organisations paysannes casamançaises se sont inscrites dans cette stratégie d'aménagement de leur espace, en érigeant de nombreux ouvrages hydro-agricoles du fait de la salinité des eaux du fleuve Casamance et de ses affluents. La prise en charge de la gestion de l'espace par les paysans casamançais est

¹⁰ Dramé, H., "Organisations paysannes et dynamique de changement en milieu rural casamançais (Sénégal)", in *Canadian Journal of African Studies*, Vol.38, 2004.

¹¹ Le Soleil 04-02-1992.

un des enjeux d'avenir qui se joue dans cette zone utile du Sénégal, ce d'autant plus qu'elle conditionne largement la maîtrise du développement agricole durable au niveau local. L'une des grande réussites en matière d'aménagement hydro-agricoles dans cette région a été celle du barrage d'Affiniam dans la région de Ziguinchor qui réalise de réelles performances en matière de récupération de terres cultivables. A l'heure actuelle, ce sont 7000 ha de terres, sur les 12000 ha envisagés qui ont été récupérés et mis à la disposition des paysans pour la culture du riz. Cet acquis a permis d'améliorer substantiellement la riziculture dans toute cette partie de la Casamance. Elle a également permis de réduire de manière très sensible le taux de salinité dans la zone passant de 5 g/l au pied du barrage à 2 g/l en amont du barrage¹².

3. Les incertitudes dans les stratégies locales du développement agricole durable

a) Désorganisation de la vie rurale et chute des productions agricoles

Le conflit armé qui règne depuis une vingtaine d'années en Casamance a contribué pour une large part à la déstabilisation de la vie sociale dans les villages. Ce sont les villages de Basse Casamance qui ont subi en premier les plus graves retombées de ce conflit. La désorganisation de la vie rurale dans cette partie de la Casamance a été renforcée par la guerre civile de 1998 en Guinée Bissau. Dans un tel contexte, il paraissait impossible aux populations rurales de s'investir activement dans les travaux champêtres, créant par conséquent une situation de quasi-famine dans de nombreux villages¹³.

Selon un rapport du Programme alimentaire mondial (PAM), la situation qui prévaut en milieu rural casamançais s'est traduite par une paupérisation qui touche entre 45 et 55% de la population. De nombreuses productions agricoles ont ainsi subi le contrecoup de ces événements et particulièrement la filière de la noix d'acajou, génératrice d'importantes ressources. En 1997, on estimait à 720 millions fCFA le manque à gagner de la filière acajou de Casamance¹⁴. La production de noix d'acajou au Sénégal provient pour une bonne partie de cette région et elle oscille actuellement entre 3000 et 4000 tonnes. On estime que dans des conditions de stabilité et de pacification durable de la région, la production pourrait atteindre 15000 à 20000 tonnes faisant du Sénégal l'un des grands producteurs de noix d'acajou.

b) L'exode rural

Comme l'indique M.-C. Cormier-Salem, même si la Casamance offre des solutions variées pour retenir les jeunes, l'aspect initiatique du voyage semble nettement l'emporter sur les aspects économiques¹⁵. L'exode rural en Casamance est un phénomène très ancien qui prend des proportions assez inquiétantes car il touche la frange la plus jeune de la population. La région de Ziguinchor fournit une part importante des immigrants de Dakar (15,2%), et en poids relatif elle est la première région du Sénégal à fournir des migrants à la capitale¹⁶. Les conséquences de ces migrations sont importantes pour l'économie locale et pour l'organisation sociale des villages. En effet le départ des jeunes occasionne une surcharge de travail pour ceux qui restent dans les villages. Ces départs contribuent au déclin des activités agricoles nécessitant de la main d'œuvre et accroissent la dépendance des paysans envers les jeunes dont le pouvoir augmente au détriment de celui des anciens. Par rapport aux équilibres démographiques et géographiques, l'exode des jeunes fait, par exemple, que dans la région de Ziguinchor la part de la population rurale diminue au profit de la population urbaine. Pour atténuer le phénomène et tenter d'y remédier, de nombreuses initiatives endogènes et exogènes ont été proposées aux jeunes dans le but de les fixer dans leur terroir d'origine. Désormais de nombreux groupements paysans fondent leurs actions avec pour priorité le maintien des jeunes dans les villages grâce à des micro-projets et aux activités garantissant aux candidats à l'exode un revenu minimum.

Depuis 1990 la démarche des organisations paysannes s'inscrit dans une dynamique de changement et de transformations socio-économiques significatives. Cette dynamique est à l'origine des innovations apparues en milieu rural casamançais parmi lesquelles l'introduction de la culture du sésame par l'AAJAC/COLUFIFA, la mise en place des systèmes d'épargne et de crédit par de nombreuses organisations. Tout ceci s'inscrit

¹² Le Soleil 26-01-2004.

¹³ Dans la seule région de Ziguinchor, le déficit céréalier de la campagne agricole 2002 s'élève à 50000 tonnes.

¹⁴ Sud Quotidien 24-09-1997.

¹⁵ Cormier-Salem, Marie-Christine. 1985. "Les jeunes diolas face à l'exode rural." In *Cahiers Sciences Humaines*, (21) n° 2-3 : 267-273

¹⁶ Antoine, Philippe. 1995. *Les familles dakaroises face à la crise*. Dakar : Ed. IFAN/CAD, ORSTOM, CEPOD.

dans une démarche de développement agricole durable pour assurer aux populations rurales une sécurité alimentaire, des revenus suffisants dans un environnement harmonieux. Aussi, malgré son affaiblissement économique la Casamance conserve des potentialités agricoles qui ne demandent qu'à être réhabilitées.

Le plan d'urgence de 210 milliards prévu par le gouvernement en 1999 et les promesses alléchantes du premier gouvernement de l'alternance sur la Casamance avaient suscité en vain de grands espoirs. En 2003, les engagements du gouvernement pour la reconstruction et la relance du développement économique et social de la Casamance constituent un nouveau signal des pouvoirs publics aux acteurs ruraux de la Casamance.

La Casamance demeure pour les organisations paysannes locales un terrain d'action privilégié dans la perspective du développement agricole durable, mais le conflit qui traverse la région ralentit la dynamique des acteurs ruraux devenus à la fois victimes et prisonniers d'une situation qui ruine leurs efforts.